

N° 106 janvier 2026

**Édito**

**L'échec du parcours en Y enfin reconnu par le ministre !**

Chèr·es collègues,

En ce début d'année, l'actualité nationale et internationale s'impose avec une intensité particulière : Venezuela, Groenland, Mercosur, débats budgétaires nationaux et régionaux, échéances électorales... Autant d'événements qui contribuent à un climat d'incertitude peu rassurant.

Dans ce contexte, notre collectivité de tutelle persiste dans des choix idéologiques qui se font une nouvelle fois au détriment de la réussite des jeunes. Les restrictions budgétaires se poursuivent, plaçant les établissements devant des arbitrages toujours plus intenables, entre entretien des locaux et achat de matériel pédagogique indispensable aux enseignements.

Pour autant, quelques éclaircies apparaissent à l'horizon.

Au niveau national, un comité de suivi de la voie professionnelle s'est tenu le 8 janvier dernier, avec pour objectif de prendre en compte la parole et les analyses des personnels. La FSU y était présente. À cette occasion, le ministre de l'Éducation nationale a enfin reconnu l'échec du parcours en Y et a annoncé l'ouverture d'une concertation en vue d'une nouvelle organisation de l'année de terminale bac professionnel dès la prochaine rentrée.

Cette reconnaissance n'est pas le fruit du hasard. L'action syndicale et collective des personnels a déjà permis de récupérer deux semaines de cours cette année, ainsi qu'une nouvelle note de service moins directive que la précédente. Le SNUEP-FSU continuera à y porter clairement ses exigences : des examens organisés à partir de la mi-juin et l'abrogation du parcours personnalisé.

Pour poursuivre ce combat et être réellement entendu, nous avons besoin d'un syndicat fort, représentatif et crédible. Un syndicat vivant, composé d'adhérent·es et de militant·es engagé·es. Votre soutien est essentiel : dans les établissements, lors de nos stages de formation, dans toutes les mobilisations à venir.

Nous comptons sur vous.

Belle année 2026 à toutes et tous,

Laurence ADRIEN  
Secrétaire académique

Rédacteurs-trices : Laurence Adrien, Cécile Chéné, René-Yves Mautouchet, Alexandra Samson



**SNUEP-FSU Nantes**

**Bourse du travail  
14 place Imbach  
49100 Angers**

**Tel : 07 69 87 07 66  
mail : sa.nantes@snuep.fr  
web : nantes.snuep.fr**

**Sommaire**

> Édito	1
> Budget régional 2026	2
> CAEN	3
> Suppression des crédits de PFMP	4
> CAP à 15 c'est plus possible	5
> Le Sénat tourne le dos à l'école inclusive	6
> Actualité carrière	7
> Stage du SNUEP-FSU	8

### Budget régional : un budget 2026 en recul

La Région Pays de la Loire affirme dans la presse maintenir son effort en direction des lycées. Mais qu'en est-il réellement à la lecture du budget 2026 ?

La dotation de fonctionnement des lycées est en baisse de 0,78 %. Elle est modulée en fonction du nombre de jours de fonds de réserve détenus par chaque établissement. Pour les lycées professionnels, le seuil est fixé à 40 jours de fonds de réserve.

Ce critère, totalement arbitraire et non prévu par la réglementation, fragilise durablement les établissements dans leur capacité à faire face à des situations de crise, dans un contexte national et international pourtant très instable. Il impose des arbitrages toujours plus intenables : chauffer les bâtiments ou renouveler le matériel pédagogique ?

Dans le même temps, la Région poursuit et renforce ses investissements en direction des écoles de production, à hauteur de 2 millions d'euros pour 438 jeunes. Pour rappel, ces structures, qui préparent aux CAP et aux baccalauréats professionnels, ne disposent d'aucun contrat avec l'État et échappent donc à tout contrôle institutionnel. Les effectifs y sont très réduits, autour de dix élèves par classe, parfois moins, et les jeunes y travaillent en situation réelle, leurs prestations étant facturées.

Par ailleurs, la Région continue d'investir massivement en faveur des établissements privés sous contrat :

- 8 millions d'euros pour l'équipement informatique, alors que la majorité de ces établissements fournissent déjà des tablettes Apple. Pourquoi ces crédits ne sont-ils pas réaffectés aux lycées publics ?

- 26 millions d'euros pour la rénovation des locaux, financée à hauteur de 50 %, voire 75 % pour les internats, alors même que ces bâtiments n'appartiennent pas à la Région. Ces fonds publics ne pourraient-ils pas être prioritairement consacrés à la rénovation des établissements publics, notamment sur le plan énergétique, offrant ainsi de réelles marges de manœuvre budgétaires ?
- À cela s'ajoute le fait que la Région se porte caution pour les emprunts contractés par les établissements privés.

Enfin, concernant l'apprentissage, la Région majore la prise en charge des contrats à hauteur de 7 millions d'euros et investit 13 millions d'euros supplémentaires dans la rénovation des CFA.

#### Bilan

- 7 millions d'euros de fonctionnement pourraient être intégrés aux 90 millions d'euros de dotations des lycées publics. Pour un établissement doté de 500 000 €, cela représenterait 40 000 € supplémentaires.
- 49 millions d'euros d'investissements pourraient s'ajouter aux 122 millions d'euros actuels, soit une augmentation de 40 %, permettant notamment d'engager une véritable politique de rénovation énergétique.

Face à ces choix clairement idéologiques et à la pression budgétaire toujours accrue qui pèse sur les établissements publics, le SNUEP-FSU continuera, partout où cela sera possible, à défendre un service public d'éducation de qualité. C'est ce que nous avons rappelé lors du CAEN du 28 novembre dernier, à l'Hôtel de Région, en présence du vice-président de la Région, de Madame la rectrice et du représentant du préfet de Région.



Engagé·es  
au quotidien

Notre intervention au CAEN :



Propos FSU CAEN

## Conseil Académique de l'Éducation Nationale du 28 novembre

Le CAEN est une instance académique où siège deux fois par an :

- 24 élus locaux, 8 pour la région, 8 pour les départements et 8 pour les communes ;
- 24 représentants des personnels de l'Éducation nationale dont 8 de la FSU ;
- 24 représentants des usagers et des forces économiques.

Ce CAEN est présidé conjointement par le préfet de région et le président du Conseil Régional. La rectrice est vice-présidente.



Lors de ce dernier a été présentée la carte des formations dans les LP publics et privés que voici :

		CAP	CS 3 post CAP	Bac pro	CS 4 post Bac pro	BTS	Total
Ouvertures	Formations	5	1	9	1	3	
	Places	53	12	155	15	40	275
Fermetures	Formations	1			5	4	
	Places	-10			-75	-108	-193
Augmentation capacité d'accueil	Formation						
	Places						
Diminution capacité d'accueil	Formations			2		1	
	Places			-25		-17	-42
<b>Total</b>		<b>43</b>	<b>12</b>	<b>130</b>	<b>-60</b>	<b>-85</b>	<b>40</b>

CS : certificat de spécialisation (ex mention complémentaire)

Notre décryptage :

À la rentrée prochaine, l'offre de formation académique ne comptera que 40 places nettes de plus. Un chiffre largement insuffisant au regard de la hausse des effectifs en lycées professionnels, avec plus de 400 élèves supplémentaires constatés à la rentrée 2025.

Cette situation est d'autant plus préoccupante que la rentrée 2026 verra l'ouverture d'un nouveau lycée à Saint-Philbert-de-Grand-Lieu, dont la capacité d'accueil à l'ouverture sera de 87 élèves !

Lors du CAEN de novembre dernier, les élus de la FSU ont une nouvelle fois dénoncé avec force :

- L'élaboration de la carte des formations sans véritable dialogue social, ni concertation ;
- Une politique d'ouvertures conditionnées aux fermetures, en particulier dans le public, qui ne permet aucune amélioration réelle de l'offre de formation (voir article page 5) ;
- Une carte des formations profondément marquée par un manque d'ambition, incapable de répondre aux enjeux éducatifs, sociaux et professionnels de la voie professionnelle.

### Suppression des crédits PFMP :

#### Une nouvelle charge pour les élèves et les lycées professionnels

Jusqu'à présent, les élèves partant en PFMP pouvaient, selon l'éloignement de leur lieu de stage, demander **un remboursement partiel de leurs frais de transport**. Ces frais représentaient souvent un surcoût important pour les familles. Dans certaines situations, une partie des frais de restauration pouvait également être prise en charge par l'établissement.

Ces remboursements, tout comme les frais de déplacement des enseignants chargés du suivi des PFMP, étaient financés par une enveloppe ministérielle spécifique intitulée « Crédits globalisés - stage en entreprise ».

Or, lors du premier conseil d'administration de l'année, au moment où devait être revotée la charte des remboursements, cette dotation ministérielle n'avait pas été versée. Nous avons depuis appris qu'elle ne le serait plus : le ministère a supprimé ces crédits sans en informer les établissements.

Les conseils d'administration se sont donc retrouvés contraints de modifier la charte, en ne conservant que la partie obligatoire relative aux remboursements des déplacements des enseignants, lesquels doivent désormais être financés sur les fonds propres des établissements.

Cette situation a suscité une forte incompréhension, voire de

la colère, chez les parents d'élèves, qui ne comprennent pas pourquoi les lycées ne prennent plus en charge ces dépenses alors que celles des enseignants le sont. Cette incompréhension est d'autant plus forte que les informations concernant les remboursements avaient déjà été communiquées aux familles en amont.

Pour le ministère, les élèves, bénéficiant désormais de l'allocation de PFMP, seraient en mesure de financer eux-mêmes leurs frais de déplacement. Une fois encore, cette position révèle une méconnaissance profonde de la réalité des lycées professionnels et du public qu'ils accueillent.

**Premièrement**, pour une partie de nos élèves, les lieux de PFMP sont très éloignés du domicile. Même avec une allocation comprise entre 50 et 100 euros par semaine, les frais engagés peuvent largement dépasser cette somme.

**Deuxièmement**, cette allocation est désormais perçue par les élèves comme un acquis. Il est illusoire de penser qu'ils l'utiliseront prioritairement pour financer leurs déplacements. Face au choix entre un stage formateur mais éloigné et un stage plus proche, moins intéressant mais moins coûteux, le choix sera rapidement fait au détriment de la qualité de la formation.

**Troisièmement**, les déplacements des enseignants pour le suivi des PFMP ne sont évidemment pas couverts par cette allocation. Les lycées professionnels, déjà financièrement exsangues, devront donc trouver sur leurs budgets propres plusieurs milliers, voire dizaines de milliers d'euros, pour assumer ces frais.

Il s'agit là d'une nouvelle victime de la dernière réforme de la voie professionnelle. Depuis 2023, l'allocation de PFMP représente, pour les 23 000 élèves de l'académie de Nantes, plus de 12 millions d'euros par an. Une somme considérable, dont les lycées professionnels auraient pourtant eu besoin pour financer d'autres priorités essentielles.



**SNU!EP** |  LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

### Les CAP à 15 ce n'est plus possible aujourd'hui !

Depuis la fin des CAP à public désigné, de nombreux CAP sont passés d'un recrutement de 12 élèves à des effectifs de 15 élèves. À l'époque, malgré cette augmentation, le public accueilli restait majoritairement composé d'élèves issus de 3<sup>e</sup> générale ou de 3<sup>e</sup> professionnelle, un petit nombre provenant aussi de SEGPA.

Aujourd'hui, la situation a profondément évolué. Le public accueilli n'est plus le même : les élèves issus de 3<sup>e</sup> générale sont devenus très minoritaires, voire inexistant. Les classes accueillent désormais une majorité d'élèves aux profils très spécifiques, nécessitant un accompagnement renforcé, tant sur le plan pédagogique que sur le plan de la sécurité.

L'exemple du CAP menuiserie bois du lycée Funay - Hélène Boucher au Mans est particulièrement révélateur. En CAP menuiserie 1<sup>re</sup> année, sur 15 élèves :

- 1 élève est issu de 3<sup>e</sup> générale,
- 2 élèves sont issus de 3<sup>e</sup> prépa-métiers,
- 1 élève provient d'un EREA,
- 7 élèves sont issus de SEGPA,
- 4 élèves sont inscrits sur le pôle allophone et ont été peu ou pas scolarisés auparavant.

Or, cet atelier a été conçu pour accueillir 12 élèves, avec 12 postes de travail, depuis la rentrée les collègues travaillent dans ces conditions. Face à cette situation, les collègues de génie bois ont déposé, dès le 4 septembre 2025, une fiche dans le registre de santé et sécurité au travail (RSST), signalant un risque accru d'accident. Ces inquiétudes sont d'autant plus fondées que, l'an dernier, un élève a mis la main sur une machine, illustrant concrètement les dangers encourus.

Une visite conjointe de l'inspectrice santé et sécurité au travail (ISST) et des inspecteurs de spécialité a eu lieu le 30 septembre 2025. Si les risques ont été observés et documentés, aucune solution immédiate n'a été apportée.

A la demande des représentants des personnels de la liste SNUEP-FSU CGT-Educ'action une audience avec la DASEN de la Sarthe a eu lieu début décembre. Celle-ci a entendu les difficultés de travail des collègues mais a botté en touche sur les effectifs, n'étant pas décisionnaire.

Les profils des élèves se rapprochent de ceux accueillis en EREA, où les effectifs sont limités à 8 élèves afin de garantir la sécurité et la qualité des apprentissages, il n'est donc pas possible de travailler de manière sereine, sécurisée et conforme aux exigences professionnelles. Les élèves ont besoin de davantage d'accompagnement, ce qui est incompatible avec des effectifs aussi élevés dans un environnement à risques.

Il est donc essentiel que les enseignants fassent remonter ces problématiques :

- par des signalements systématiques dans le registre RSST dès qu'une situation dangereuse est constatée,
- par des demandes d'audience auprès des autorités académiques, notamment la ou le DASEN,
- et par une mobilisation collective afin d'obtenir un retour à une capacité légale d'accueil de 12 élèves maximum, seule compatible avec la réalité du public accueilli et les impératifs de sécurité.

Nous invitons l'ensemble des collègues à nous faire remonter les informations sur les effectifs, le type de public accueilli et les conditions d'accueil dans leurs CAP, afin d'étayer cette démarche collective et de faire reconnaître la nécessité d'une adaptation des effectifs à la réalité du terrain. Si vous êtes confronté à ces difficultés dans vos établissements nous pouvons être à vos côtés pour mener ce type d'actions.



## AESH : le Sénat tourne le dos à l'école inclusive

Ce mercredi 7 janvier 2026, le Sénat avait l'occasion de faire un pas décisif vers une école réellement inclusive. Il a choisi de ne pas la saisir. Lors de la niche parlementaire des sénateurs socialistes, une proposition de loi visant à intégrer les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) dans la fonction publique a été rejetée par la droite et le centre, au mépris de la réalité vécue par des dizaines de milliers de personnels et des besoins des élèves qu'ils accompagnent.

Les faits sont pourtant incontestables. À la rentrée 2024, 134 800 AESH exerçaient dans les établissements scolaires, dont 94 % de femmes. Leur statut est indigne de la mission qui leur est confiée : contrats précaires, débuts de carrière en CDD de trois ans, parfois suivis d'un CDI mais toujours sous le régime de contractuel.les de droit public sans reconnaissance statutaire ni perspectives professionnelles.

Cette précarité est aussi financière. Le salaire médian d'un.e AESH plafonne à 1 000 € par mois, conséquence directe de temps partiels imposés. Comment parler d'inclusion, de continuité éducative et de qualité de l'accompagnement

quand celles et ceux qui en sont les piliers vivent sous le seuil de pauvreté ?

La proposition de loi rejetée apportait pourtant des réponses concrètes et现实的. Elle prévoyait la titularisation des AESH en tant que fonctionnaires de catégorie B et l'application d'une dérogation permettant de reconnaître 24 heures de présence hebdomadaire auprès d'élèves en situation de handicap comme un temps plein. Ces mesures auraient permis de porter la rémunération mensuelle à environ 1 500 €, conformément aux revendications portées de longue date par la FSU.

Tous les discours institutionnels reconnaissent que les AESH sont indispensables à la scolarisation des élèves en situation de handicap. Mais au moment de traduire ces paroles en actes, la majorité sénatoriale de droite et du centre a voté contre. Pire encore, les Républicains de

**l'Assemblée nationale ont eux-mêmes déposé un texte très proche... qu'ils n'ont jamais pris la peine d'inscrire à l'ordre du jour. Une hypocrisie politique qui révèle le peu de considération accordée à ces personnels.**

Sans surprise, le ministre de l'Éducation nationale a repris les arguments de la droite sénatoriale : coût budgétaire, contraintes organisationnelles, impossibilité supposée.

Le rejet de cette proposition de loi est une faute politique et morale. Mais ce vote ne signe pas la fin du combat. Il démontre au contraire l'urgence de renforcer la mobilisation collective, syndicale et interprofessionnelle.

La reconnaissance des AESH comme fonctionnaires n'est pas un privilège, c'est une nécessité. Pour la dignité des personnels. Pour la réussite des élèves. Pour une école publique réellement inclusive. Le combat continue.



### Témoignage de Sarah d'une collègue AESH de l'académie :

J'ai fait grève pour faire connaître mon désaccord sur notre statut car cela fait 11 ans que j'exerce ce métier que j'adore mais qui ne me permet pas de vivre décentement alors que je travaille pour l'État Français (fondateur des droits de l'Homme) et cela entraîne une charge mentale immorale qui sous estime l'importance de notre rôle et la considération des enfants ou des jeunes en situation d'handicap dont on s'occupe.

### Les informations de ce début d'année de nos commissaires paritaires

#### Temps partiel :

La période de demande de temps partiel est clôturée. En effet, pour les collègues dont la situation ne changera pas à la rentrée prochaine (situation familiale, pas de mutation), le rectorat devait recevoir les demandes avant le 12 janvier afin de prévoir pour la prochaine rentrée les compléments de service. Mais si vous mutez, vous devez solliciter votre demande de temps partiel au moment de votre nomination dans le nouvel établissement (en juin) ou si votre situation familiale évolue, vous pouvez solliciter le temps partiel à ce moment-là. Nous vous conseillons la lecture de notre flash actu et de la circulaire si vous êtes concerné.e.

**Bon à savoir :** un temps partiel à 80 % est rémunéré à 85,7 % et il est de droit jusqu'au 3e anniversaire de votre enfant. Cela peut être intéressant pour les familles de 2 enfants ou plus car additionné aux 170 € de la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) pour un 80 % vos pertes de revenus sont faibles.

#### Disponibilité :

Pour les demandes de disponibilité, la date butoir est le 13 février. Mais comme pour les demandes de temps partiel, en cas d'un changement important de votre situation qui vous conduise à demander une disponibilité, vous pouvez solliciter la disponibilité à ce moment-là. Nous sommes à vos côtés pour appuyer ces demandes et vous accompagner dans ces situations particulières.

**Bon à savoir :** pendant la durée de la disponibilité l'agent :

- n'enseigne plus
- ne perçoit plus de salaire
- ne cotise plus pour la retraite (sauf cas particuliers)
- mais il peut, selon le motif, exercer une autre activité professionnelle.

#### Mutation inter : Étape essentielle de vérification des barèmes

Si vous participez à l'inter, les barèmes retenus par les services du rectorat sont affichés sur i-prof du 12 au 26 janvier 2026. Vous pouvez demander une rectification (par écrit) du 12 au 26 janvier 2026. Pour les PLP et CPE, il faut l'envoyer par courriel à : [dipe4@ac-nantes.fr](mailto:dipe4@ac-nantes.fr) (avec votre adresse professionnelle), en nous mettant en copie capanantes@snuep.fr.

Vérifiez votre barème dès le 12 janvier afin d'envoyer les demandes de rectification le plus rapidement possible. Il faut joindre les pièces justificatives pour les éléments de barème manquants.

Si vous avez un doute, contactez les commissaires paritaires du SNUEP-FSU Nantes au 07 68 06 76 64 ou sur [capanantes@snuep.fr](mailto:capanantes@snuep.fr).



## Formation syndicale

Au cours de ce semestre, le SNUEP-FSU a organisé plusieurs stages de formation syndicale, ouverts à la fois aux adhérents et aux non-adhérents, stagiaires, titulaires, contractuels.les :



- un stage sur la PSC à Nantes ;
- un stage sur les VSS (violences sexistes et sexuelles) à Angers ;
- un stage intitulé « Militer dans son établissement : les chef.fes ne sont pas des patrons » à Nantes ;
- un stage à destination des stagiaires : formation, mutations, titularisation organisé en lien avec le SNES-FSU
- plusieurs stages à destination des personnels contractuels, organisés en lien avec le SNES-FSU et le SNEP-FSU dans chaque département.

Au total, une soixantaine de PLP ont participé à ces différents stages.

Comme le souligne Alexandra :

« Au-delà des sujets variés et très enrichissants abordés lors de ces formations syndicales, ces journées constituent une véritable ouverture, permettant aux participants de sortir de leur quotidien et d'échanger avec des collègues aux parcours et horizons différents. »

Pour rappel, une journée de stage de formation syndicale est considérée comme une journée travaillée : il n'y a donc aucune perte de salaire. Chaque agent.e dispose d'un droit à 12 jours de formation syndicale par année scolaire. Un droit qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !



### Prochains stages :

- Retraites et fin de carrière : 29 janvier 2026 à Angers
- Militer dans son établissement : 27 janvier à Angers et 9 avril au Mans
- Non titulaires 72 au Mans : 03 mars et 02 avril
- Non titulaires 85 à la Roche sur Yon : 12 mars
- Non titulaires 44 à Nantes : 26 et 31 mars
- Non titulaires 53 à Laval : 07 avril
- Non titulaires 49 à Angers : 28 avril
- Militer en EPLE avec le SNES et le SNEP - les Herbiers – 02 avril

**A VOS AGENDAS**

Faire une demande par écrit à déposer au moins 1 mois avant le début de la formation.  
On vous attend !